

Poursuivre les mobilisations

C'est bien consciente des insuffisances du **protocole d'accord sur les salaires et les rémunérations (PPCR)** proposé par le gouvernement aux organisations syndicales de la Fonction Publique que la FSU, après consultation de ses adhérents, a finalement décidé d'apposer sa signature. Il s'agit d'enranger un certain nombre d'acquis notamment pour les bas salaires et les fins de carrière. Mais pour nous, il ne s'agit pas d'en rester là et la mobilisation doit se poursuivre pour obtenir une revalorisation de nos salaires avec le déblocage du point d'indice. C'est dans cette optique que nous nous inscrivons dans la **journée de mobilisation interprofessionnelle du 8 octobre** prochain. Par ailleurs, la FSU avec l'intersyndicale de la Fonction Publique, invite les personnels à s'exprimer sur les salaires, l'emploi et le service public : <http://www.fsu.fr/Salaires-service-public-emploi.html>

Edito

La mobilisation doit aussi se poursuivre et s'amplifier pour une **autre réforme du collègue**. Le 17 septembre, malgré la proximité de la rentrée, une 3ème journée de grève nationale a eu lieu avec un tiers des enseignants de collèges qui y ont participé sur l'ensemble du territoire et plusieurs établissements, notamment dans notre département, ont connu des taux de grévistes très importants. C'est le signe, quoiqu'en dise le gouvernement, d'un fort rejet de cette réforme.

De même, les enseignants refusent les projets de programmes liés à cette réforme (EPI, pas de programmes annuels, etc.) et le projet d'évaluation des élèves remettant en place un livret de compétences, cette fois-ci informatique, national et encore plus dévoreur de temps.

La Ministre pratique la politique de l'autruche en espérant que les choses finiront bien par se tasser... Le SNES-FSU est décidé à accentuer la pression par une **manifestation nationale à Paris le 10 octobre**, où associations disciplinaires et parents d'élèves pourront dire aux côtés des personnels leur volonté d'une autre réforme.

Il appelle également les collègues à ne pas se porter volontaires pour les formations sur la réforme des collèges.

La Ministre doit entendre ce que lui dit la profession !

Le secrétariat départemental SNES-FSU 89

89 Info numéro 220 page 1



Sommaire :

Page 1 : Edito

Page 2 : Point sur la rentrée, CDEN

Page 3 : Voyages scolaires

Page 4 : Salaires, EPI

Réunion TZR et néo-titulaires

**Mercredi 30 septembre
À 14 h 30**

**Au local FSU
2 avenue Courbet à Auxerre**

**Tous à Paris
le 10 octobre
Manifestation nationale
contre la réforme du
collège !**



Pour nous contacter :

snes89@di.jon.snes.edu

SNES-FSU 89,
58 rue du 89ème RI
89 100 SENS

06 52 82 17 54

Rentrée : déjà bien tendue ...

Cette rentrée 2015 est déjà placée sous le signe des difficultés pour l'administration à pourvoir correctement les postes. D'année en année, le nombre de disciplines où l'on peine à avoir des titulaires s'allonge : maths, lettres, LV, sciences physiques, etc... Et si un titulaire fait défaut, le nombre de TZR est insuffisant dès la rentrée pour le remplacer. En effet, leur nombre a diminué de 15 % à cette rentrée dans notre département et plus de 70 % étaient déjà affectés à l'année à la rentrée.

Résultat : en septembre la plupart des TZR sont déjà pris et il faut faire appel à des contractuels. Le reste de l'année risque d'être problématique en cas d'arrêts maladie ou de congés de maternité !

Ajoutons les problèmes liés à la multiplication des compléments de service de plus en plus éloignés : Charny/Paron par exemple.

Lycée Janot de Sens : il paraît que la taille n'est pas un problème, il paraît ...

Rentrée compliquée au lycée de Sens avec de gros problèmes d'emplois du temps et d'organisation.

Mais peut-il en être autrement dans un lycée de 3000 élèves où 60 % de l'équipe de direction a changé pendant l'été ? Le turn-over depuis quelques années (depuis la mise en place de la réforme du lycée, hasard ??) est important sans doute en raison de la somme de travail à abattre et de l'organisation colossale que cela induit.

Ajoutons les difficultés de bascule entre le logiciel d'emploi du temps et l'ENT (pas de liste d'élèves, appel impossible ...) probablement en raison de la taille des fichiers à transférer.

Chaque année, ce sont aussi de nombreux collègues qui demandent leur mutation, ne trouvant pas au lycée des conditions de travail satisfaisantes et préférant se tourner vers des établissements à taille humaine.

Résultat, une bonne partie de ce qui fonctionne se perd avec la personne qui l'a mis en place et mute. Et les problèmes reviennent à la rentrée suivante.

Trois semaines après la rentrée, un certain nombre de collègues sont déjà bien fatigués d'avoir dépensé beaucoup d'énergie pour réussir à fonctionner tant bien que mal.

Jacques Amyot : se battre pour faire respecter les horaires et les statuts

Des enseignements d'exploration qui ne respectent pas les horaires nationaux, des heures d'AP que le chef d'établissement ne voudrait compter que 0,9 h sous prétexte que l'année se termine tôt, la rentrée au lycée d'Auxerre se fait sous tension.

Les enseignants ont décidé de ne pas laisser passer ces attaques et d'écrire au Recteur pour faire respecter les textes.

Conseil Départemental de l'Education Nationale

Vendredi 18 septembre, les élus SNES-FSU ont siégé au CDEN (Conseil Départemental de l'Education Nationale) de rentrée au Conseil départemental (CD). Dans une déclaration préalable, nous avons regretté qu'on transmette les documents aux syndicats seulement trois jours avant (!), et que la réunion à propos des travaux dans les établissements, maintes fois demandée, n'ait toujours pas eu lieu !

- **Dotations de fonctionnement** : la somme globale allouée aux collèges publics (4,8 millions d'€) a été maintenue même si certains établissements subissent de fortes baisses (ex : Paron, - 7 %). Cela est dû à des hivers moins froids et à une bonne gestion des collèges concernant leur fonds de roulement, selon le C.D. Par ailleurs, de petits travaux ont permis de mieux isoler certains établissements, faisant diminuer les coûts d'énergie. Il reste encore du travail, comme au collège Mallarmé de Sens ou à Villeneuve l'Archevêque !

- **Restauration scolaire** : Les circuits courts pour la restauration scolaire, qui permettent d'apporter de la qualité en consommant des produits locaux, vont être étendus. La lutte contre le gaspillage sera instituée dans tous les collèges en septembre 2016. Le tarif restauration augmente de 1 % et d'ici 2017, un tarif unique dans l'Yonne sera mis en place, pour plus d'égalité entre les collégiens.

- **Politique éducative** : Le Conseil a vanté les actions suivantes : acquisitions d'imprimantes 3D (à Canopé), financement de projets culturels, investissement dans le mobilier et des équipements sportifs et informatiques. Nous avons toutefois regretté que les dispositions prises par ce même C.D. entravent l'organisation de sorties et voyages scolaires (*voir par ailleurs*).

- **Suppression des bourses pour le supérieur** : Nous avons interpellé le C.D. quant à cette mesure qui pénalise nos jeunes. On nous a répondu que les sommes économisées allaient servir à résoudre la pénurie de médecins dans l'Yonne. Tant pis pour ceux qui ne veulent pas faire d'études de médecine...

- **Vers une nouvelle sectorisation ?** Du fait des augmentations d'effectifs dans le nord de l'Yonne, le Conseil départemental réfléchit à une nouvelle carte scolaire. Le SNES a demandé à ce que les organisations syndicales soient associées à ce travail, et à ce qu'une vraie réflexion soit menée pour créer une cité scolaire dans le nord de l'Yonne, afin de soulager le lycée de Sens et les collèges du bassin.

- **Transports scolaires** : plus de 18 000 élèves sont transportés, quelques difficultés ont été évoquées, notamment à propos de la distribution tardive de cartes de transport et de la circulation des cars à Joigny. Malgré diverses interpellations, le C.D. refuse toujours un retour à la gratuité, affirmant que la baisse des inscriptions est due à la fin des "cartes de confort".

- **Travaux** : Ce sujet a été abordé en fin de séance, faute de réunion spécifique. Plusieurs situations (cantine à Toucy, traçage de lignes de terrain de sport à Denfert...) ont été évoquées en réponse à nos questions. Notre collègue du SNEP a exprimé son ras-le-bol au sujet du gymnase Albert Camus, dont la reconstruction n'est toujours pas programmée !

Voyages scolaires : de plus en plus difficiles à réaliser !

En cause, la part accompagnateur des voyages qui ne doit plus être supportée par les familles.

La situation en collège :

Considérant qu'il y avait des abus et qu'il n'est pas dans sa mission de financer la part accompagnateur des voyages et sorties scolaires, le Conseil Départemental (CD) a décidé de mettre un plafond aux prélèvements dans le budget de fonctionnement ou les fonds de réserve pour payer cette part. Ce plafond a été fixé à **7€ X le nombre d'élèves du collège**. Ainsi un collège de 500 élèves ne pourra pas prélever plus de 3500€ pour la financer.

Cette mesure pénalise les établissements éloignés des centres urbains et des transports. Ils étaient défavorisés, on continue à les enclaver ! Il ne sera quasiment plus possible d'emmener des élèves à l'étranger avec cette mesure.

Nous vous laissons apprécier certaines réponses du CD lors du dernier CDEN : «Inutile d'organiser des voyages coûteux à l'étranger, les parents ne le demandent pas et il y a suffisamment à voir dans l'Yonne ou en Bourgogne. Il faut aussi penser à d'autres sources de financement (kermesses, lotos...)». Si nous regrettons avec le CD que l'Etat se désengage de ses missions, nous ne pouvons accepter qu'on demande aux collègues de se transformer en gentils organisateurs de manifestations diverses ou de renoncer à ouvrir leurs élèves au monde.

N'hésitez pas lors des CA à en informer les parents et les élèves et il sera sans doute nécessaire d'adopter une attitude commune au sein de l'établissement dans les décisions de voyages et de sortie.

La situation en lycée

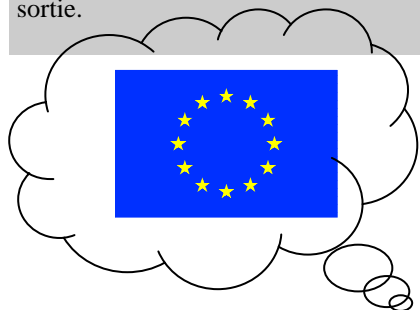
Pour les lycées de l'Yonne, la situation est plus diverse, puisque le Conseil Régional n'a pas donné de consignes précises. Quelques exemples :

Au lycée de Sens, l'établissement paie la part des accompagnateurs à hauteur de 10 000 € pour l'ensemble des projets. Si l'ensemble des projets dépasse cette somme, des choix seront faits.

Pour le lycée de Joigny, la proviseure a décidé d'allouer 5000 € par an sur le budget et ensuite, elle limite le nombre de sorties ou voyages pour que cela tienne dans l'enveloppe. En 2 ans, elle n'a pas eu besoin de refuser une sortie ou voyage à cause de cela ; en sachant que pour les voyages, elle a fixé une limite à 350 € par participant (élève ou accompagnateur).

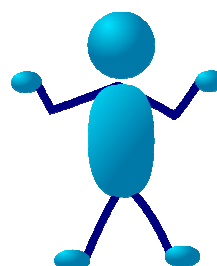
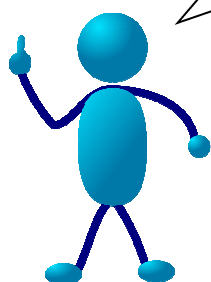
A Fourier, les professeurs accompagnateurs paient leur part et l'administration leur rembourse en HSE, mais sans tenir compte des impôts...

A Toucy, la part accompagnateur est prise en charge par l'établissement, ce qui veut dire au final fonds de réserve. Jusqu'à présent les fonds de réserve étaient conséquents ; cependant, ils diminuent et doit s'engager une réflexion sur la "politique" à appliquer quant aux voyages, afin de ne pas se retrouver d'ici quelques années avec des fonds de réserve trop bas.



J'organiserais bien un voyage pour enrichir l'ouverture culturelle de mes élèves, leur faire connaître des horizons nouveaux ...

Quelle bonne idée !
Vous êtes prêt à mettre combien de votre poche ?
Sinon, on peut vous financer une sortie dans la campagne environnante mais pas trop loin, hein !



Et en lycée, quel avenir pour le dispositif ELBE ?

En décembre prochain, après les élections, de nouvelles Régions verront le jour : fusion avec la Région Franche Comté pour la Bourgogne.

Le dispositif bourguignon ELBE qui subventionne les voyages scolaires à l'étranger (de 800 à 2300 euros par voyage) va-t-il subsister ou disparaître ? En effet, ce dispositif ne semble pas exister en Franche Comté.

Ira-t-on vers une harmonisation vers le haut ou vers le bas ?

Des salaires qui dévalorisent nos professions

Tous les calculs conduisent au même constat : le pouvoir d'achat des fonctionnaires est en forte baisse depuis 30 ans !

Pour s'en tenir à la dernière période, depuis juillet 2010 (Présidents Sarkozy puis Hollande), nos salaires bruts n'ont pas été augmentés mais ce qu'on touche réellement (le salaire net) a baissé puisque la retenue (fictive) pour la retraite a augmenté. La perte depuis 2010 représente plus d'un mois de salaire (- 9%).

Pendant ce temps-là, le 1% de la population la plus aisée s'en met plein les poches, sans parler de ces patrons voyous qui partent avec des millions après avoir licenciés des milliers de salariés !

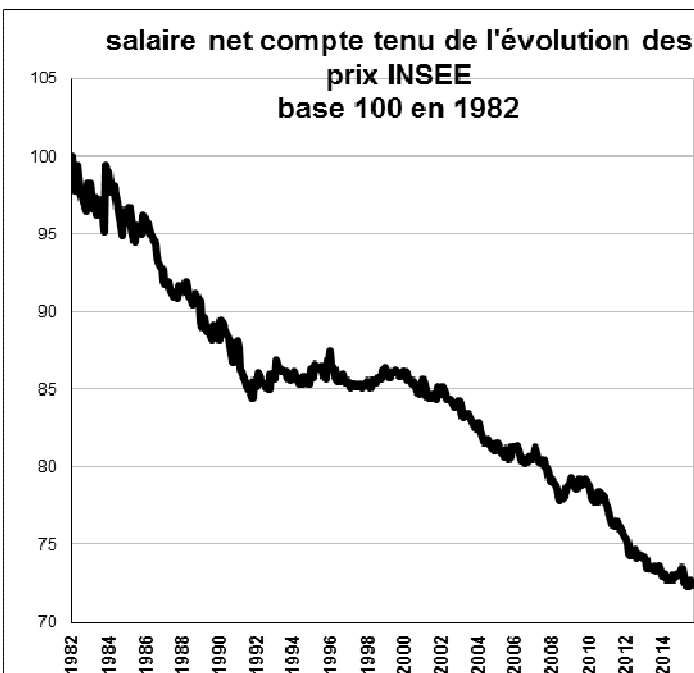
Des salaires indécents

Salaire net d'un CPE, COP ou d'un certifié : stagiaire 1334€ puis 1422€ en décembre, 1634€ l'année suivante.

Salaire net d'un contractuel : 1371€

Salaire net d'un AED : 1167€

SMIC net : 1135€



Les conséquences sont importantes : dévalorisation morale, moins de reconnaissance dans la société, fuite des meilleurs étudiants vers d'autres professions, crise de recrutement.

Mais comme si cela ne suffisait pas, pour le Medef et le ministre Macron, il faut supprimer la Fonction Publique : c'est le sens de la campagne actuelle.

Et on attend vainement un président de la République qui soutiendra la Fonction Publique et les fonctionnaires ... mais cela va venir ... les élections approchent !

EPI, KESACO ?

Mais que sont les EPI défendus par le ministère ? Ces Enseignements Pratiques Interdisciplinaires, sont-ils un ersatz des IDD mis en place il y a plus d'une décennie ? Aurons-nous des heures particulières pour ces enseignements ? Y aura-t-il des heures de concertation pour travailler avec nos collègues d'autres matières ? Est-ce que seuls les enseignants volontaires devront prendre en charge les EPI ? Malheureusement à toutes ces questions, c'est la pire des réponses qu'il nous faut avancer.

Il y a 10 ans, lorsque les horaires des IDD étaient pris sur les heures non affectées de 5^{ème} et de 4^{ème}, nous avons déjà regretté que cela se fasse au détriment de moyens autrefois attribués à des matières ou à la formation de demi-groupes. Les IDD ont été peu à peu abandonnés, mais les heures n'ont jamais été rendues ! Et là, on nous demande de généraliser huit enseignements interdisciplinaires sur 3 niveaux, et sans aucun moyen horaire ! C'est sur le temps disciplinaires qu'il faut faire de l'interdisciplinaire.

Comment enseigner alors l'ensemble du programme direz-vous ? Pas de souci, le ministère y a pensé et a réduit les programmes à une peau de chagrin. Vous aurez donc du temps !

Quel temps est donné pour la concertation ? Pas de souci, vous avez les vacances pour cela, il vous restera bien quelques heures après les journées de formation à la réforme du collège organisées par le rectorat.

Quelle contrainte sur la constitution des classes, comment s'y retrouver puisque chaque élève devra avoir pratiqué 6 EPI sur 8 en fin de 3^{ème} quelles que soient les classes auxquelles il a appartenu auparavant ? Quelles contraintes sur les emplois du temps des élèves comme des professeurs, sur la constitution des équipes pédagogiques et sur les duos d'enseignants d'EPI ? En effet, si en 3^{ème}X, les EPI proposés par les enseignants de l'équipe pédagogique de la classe de 3^{ème}X, recourent ceux que des élèves ont déjà pratiqué les années antérieures, que se passera-t-il pour que chaque élève ait bien ses 6 EPI sur 8 : est-ce que les élèves concernés iront suivre quelques heures d'enseignement en classe de 3^{ème}Y ? Est-ce que l'on ne forcera pas plutôt certains enseignants à enseigner un EPI qui manquerait à certains élèves ? A toutes ces questions pratiques, le ministère n'apporte aucune réponse ! Mais vos chefs d'établissement auront sûrement des réponses à vous apporter suite la bonne parole qui leur sera donnée par la DSDEN à la fin du mois et qu'ils retransmettront ensuite aux membres du conseil pédagogique, qui re-retransmettront au commun des enseignants par la suite. Avec tout ça, ne reste plus que la question du mode d'évaluation : « *Des p'tites croix, des p'tites croix, toujours des p'tites croix* » dirait un certain Gainsbourg.

Le 10 octobre , exigeons l'abandon des EPI généralisés !

Oui au travail interdisciplinaire choisi, préparé, non au bricolage au relent de bivalence et à la poudre aux yeux !